

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société SAFARI SA représentée par son Président Directeur Général, monsieur Mohammed Karim Lamrani, a déclaré le 2 février 2006, avoir cédé sur le marché de blocs, le 30 janvier 2006, 128.000 actions de la société Auto Hall, au cours unitaire de 634 DH, franchissant à la baisse les seuils de participation de 10% et 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société SAFARI SA qui agit de concert avec son Président Directeur Général monsieur Mohamed Karim Lamrani, détient directement 110 509 actions Auto Hall, soit 4,68% du capital.

Contact CDVM :
Tel : 037 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma